



Demande d'aide pour un apprenti de 16 ans

Par **salmson**, le **01/12/2015** à **07:12**

Bonjour,

Je suis maman d'un jeune de 16 ans, apprenti en pâtisserie. métier qu'il aime. Mais depuis quelques mois, il subit des choses pas très cool. La fille crie sans cesse, dès que les gâteaux ne lui plaisent pas, elle s'en prend sur les apprentis ou mange quelques fruits et dit qu'il en manque. Quand on parle avec elle, elle répond qu'il prend tout au premier degré et qu'il est trop couvé.

Le fils majeur, le traite de PD, la main bien positionner en bas des fesses, ou sinon c'est le manche à balai. Ce n'est pas que sur lui, le deuxième apprenti est au même point. Il leur dit : alors les PD, vous vous êtes bien enc..... Il paraît que tous les pâtissiers sont des PD.

Là, samedi, le patron n'était pas là, il a pris un petit couteau, la pris fait glisser d'une pièce à l'autre et lui a hurlé dessus de plus en plus fort "ramasse." Mon fils qui n'ose pas répondre l'a ramassé.

Ce n'est pas un chien, je ne sais pas quoi faire et aimerais de l'aide. On ne peut pas travailler dans ces conditions.

Est-ce que les enfants de ce patron ont le droit de réagir comme ça ? Je suis démoralisée, qui peu m'aider ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **01/12/2015** à **07:26**

Bonjour,

En dehors de ces 2 apprentis, est-ce qu'il y a d'autres personnes qui sont susceptibles de témoigner des faits ? (autres membres du personnel, clients, fournisseurs, autres) ?

Une LR/AR au patron, détaillant des faits précis, est à lui adresser et lui demander que ses enfants cessent leurs harcèlements faute de quoi vous déposeriez une plainte en bonne et due forme, directement auprès du Parquet. En général, cela devrait suffire à calmer les enfants du patron.

Par **morobar**, le **01/12/2015 à 07:58**

Bonjour,

L'apprentissage implique une convention tripartite entre l'apprenti, le maître et surtout le centre de formation.

Lequel a nommé un professeur en charge de la liaison mais aussi de l'inspection et du respect des conditions.

Il faut lui demander d'intervenir avec fermeté.

Par **salmson**, le **01/12/2015 à 11:20**

bonjour, merci à vous de me répondre,

non personnes n' est là quand sa se passe.

il en profite, quand ils se changent au vestiaire.

mon fils devait voir ce matin , le patron si il a le temps pour lui en parler.

Par **salmson**, le **01/12/2015 à 15:21**

Mon fils a parler déjà de samedi et le patron avait les yeux qui sortais de la tête. il a dit qu' il s' en occupe personnellement .

Nous avons appelé le cfa pour prendre rdv avec son professeur de pratique

merci pour vos messages , et de votre aide.Je vous tiens au courant .

Par **salmson**, le **05/12/2015 à 09:08**

bonjour,

comme prévu , j ' ai rencontré le professeur du Cfa .

on a bien discuté de ce qui passait, mais lui m' a répondu qu ' il ne pouvait pas intervenir.mais si je voulais , je pouvais rompre le contrat pour chercher un autre maître d' apprentissage.

il m' a conseillé ou je peux m' adresser si sa va trop loin.

merci de vos conseils.

Par **salmson**, le **05/12/2015** à **09:15**

bonjour,
comme prévu , j ' ai rencontré le professeur du Cfa .
on a bien discuté de ce qui passait, mais lui m' a répondu qu ' il ne pouvait pas intervenir.mais
si je voulais , je pouvais rompre le contrat pour chercher un autre maître d' apprentissage.
il m' a conseillé ou je peux m' adresser si sa va trop loin.

merci de vos conseils.

Par **morobar**, le **05/12/2015** à **10:19**

Bonjour,
Malheureusement ce professeur est un partisan de la patate chaude.
C'est son boulot, son pur rôle. Sinon il n'y a pas besoin de nommer un professeur correspondant.
Bien sur ce professeur part du principe qu'il est difficile de décrocher des contrats d'apprentissage et qu'il vaut mieux jouer l'autruche plutôt que de perdre un point de chute.
De ce point de vue, il est dommage qu'il n'y ait plus besoin d'agrément pour se bombarder maître d'apprentissage.